Rémy POINTERAU implore depuis longtemps « *le retour au bon sens* ». Plusieurs pandémies, chocs climatique ou énergétique pourraient nous y contraindre…et encore ? Pour la bonne conscience, on reparle un peu en ce moment de la sécurité alimentaire de la France, mais tout sera oublié dans deux mois : le concept sera balayé par la rhétorique sur la sacro-sainte croissance.

1) La responsabilité politique

Depuis 20 ans constant l'inflation exponentielle des importations et le déficit record de la balance commerciale des produits aquatiques sans traçabilité, les bonnes intentions -toutes convergentes-ne manquent pas :

• Michel BARNIER en 2007, alors Ministre de l'agriculture "*l'aquaculture est un secteur où les projets d'investissements ne sont pas assez nombreux. Le développement de ce secteur économique doit être une priorité pour la France qui doit enrichir sa stratégie d'alimentation en produits de la pêche d'eau douce*".

• « *l'aquaculture, un des piliers de la politique commune*» (Bruno Le Maire- 15 avril 2010-AFP)

• et il confirme à l'OCDE: « *l'aquaculture constitue une priorité pour la sécurité alimentaire des populations* ». Il estime que « *l'Union européenne doit se doter d'une véritable politique aquacole ».*

Tout cela fait plaisir au consommateur, mais rien n'a été fait pour une filière abandonnée à l'agonie, un peu plus durablement chaque année.

En clair, les politiques ont d'autres sujets plus impactants à traiter au plan électoral.

Cette vacuité de gouvernance sur la politique de l'eau fait la part belle aux Grands Corps de l'Etat, ces hauts fonctionnaires qui nous administrent.

2) La responsabilité administrative

• Selon le MEEDDAT en 2008, l'aquaculture est un secteur stratégique pour répondre aux besoins alimentaires de l'Union Européenne (UE). Le développement de l'aquaculture « doit être encouragé » en France.

• La doctrine a changé au MTES (Ministère de la transition écologique et solidaire) : les besoins alimentaires étant couverts par les importations des quatre coins du monde, nul besoin d'encourager l'aquaculture. Pire, il met des bâtons dans les roues de tous les dossiers de renouvellement d'autorisation trentenaire et des projets de création de plan d'eau et de pisciculture(s), contraignant les rares pousseurs de projets à s'adresser au tribunal administratif pour obtenir gain de cause.

L'écologie politicienne prime la biodiversité, l'environnement et l'économie.

3) Une stigmatisation administrative propice à toutes les dérives et

paradoxes du stupidocène

• Les étangs privés multiséculaires seraient subitement nuisibles à la qualité de l'eau (c'est la nouvelle doxa martelée),
• Les étangs publics sont achetés par les Collectivités territoriales et les Fédérations de pêche pour préserver leurs grandes richesses environnementales (nous serions curieux de connaître la surface des étangs et lacs publics « historiques » et ceux acquis depuis 30 ans pour leurs intérêts piscicole, floristique, faunistique, réserve d'eau potable),
• Les étangs « *réchauffent et évaporent* »… des contre-vérités qui ne résistent pas à la comparaison(*) avec les autres usages qui « *réchauffent et évaporent* » encore bien plus !
• En guise d'encouragements (associés de subventions du début de siècle) le dogme, tellement brutalement modifié qu'il n'en est pas crédible, milite pour les destructions (avec subventions d'argent public).

DISCUSSION

Il ne fait pas bon être propriétaire d'étang dans la Vienne : entre un EPTB destructeur-financeur d'ouvrages et un Syndicat Energies, une clôture de 2 mètres de haut sur le terrain et une opposition formelle à toute décision administrative visant à réduire le droit, semblent indispensables si notre génération ne veut pas être le maillon faible de la transmission patrimoniale des ouvrages hydrauliques.

L'abdication politique, la pression administrative sur les étangs et l'appât du gain encouragent les stupidités conceptuelles : « **pour éviter l'intrusion des oiseaux migrateurs sur des plans d'eau français, la prédation du cormoran, le réchauffement de l'eau, couvrez vos plans d'eau de panneaux photovoltaïques** ! »
Pour le « *retour au bon sens* », encourager le stockage d'eau et la pisciculture d'eau douce, le futur a de l'avenir… mais il faudra attendre un peu.

reproduction d'un article:

Valoriser des plans d'eau sans usage grâce à une centrale solaire

Sergies, entreprise du groupe Énergies Vienne (le syndicat Énergies Vienne regroupe 265 communes du département), a annoncé, à la mi-février 2020, le lancement du chantier de centrale « flotovoltaïque », ou centrale photovoltaïque flottante, à Saint-Maurice-la-Clouère (86).
Cette installation, lauréat de l'appel d'offres « Innovation » de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), va venir couvrir une ancienne carrière mise en eau qu'exploitait GSM.
Sergies avance comme points forts au photovoltaïque flottant « l'utilisation durable d'étendues d'eau sans usage comme d'anciennes carrières, des bassins écrêteurs de crues et d'irrigation, des réservoirs d'eau potable ou encore des bassins industriels pollués, un gain de production d'électricité, lié au refroidissement naturel des modules par le milieu aquatique et une structure flottante sans risque sur des réservoirs d'eau potable ». « *Si tous les lacs artificiels de France, soit 300 km2, se convertissaient au photovoltaïque, ils pourraient couvrir les besoins de 3 millions de foyers (chauffage et eau chaude*

sanitaire compris), soit l'équivalent de plusieurs réacteurs de centrales nucléaires », complète l'entreprise. À Saint-Maurice-la-Clouère, l'installation photovoltaïque couvre 3,9 ha, soit les trois quarts de la surface d'eau brute. Sa puissance est de 2,87 MW grâce à 7292 modules. La production annuelle s'élèvera à 3330MWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 1700 habitants (hors chauffage). La mise en service était prévue pour le mois de juillet 2020.

Nous tairons la revue mensuelle respectable qui nous a transmis en lecture gracieuse ce supplément de 50 pages pour nous informer des innovations sur la valorisation de tous les lacs artificiels (c'est à dire 99 % des plans d'eau).

(*) mohammad-aldomany_3582_2017